



Le 18 février 2025

Par SDÉ

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Pierre Chabot, D. Fisc.
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.pierre.2@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité CIP-012-2 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)

Notre référence : R-4282-2024 - Notre référence : LTG07906

Chère consœur,

Le Coordonnateur a pris connaissance des annotations transmises par la Régie en ce qui concerne les textes des normes de fiabilité de même que des annexes du présent dossier.

Le Coordonnateur souhaite rappeler à la Régie que de façon générale, les versions anglaises des normes ne peuvent être modifiées par le Coordonnateur puisque celles-ci sont rédigées par l'équipe de rédaction des normes de la NERC. Toutefois, depuis le dépôt du présent dossier, la NERC a procédé à la correction de la numérotation des sous-exigences de l'exigence E1.

Ainsi, le Coordonnateur fait suite à ces annotations et dépose par la présente la version corrigée de la norme CIP-012-2 dans sa version anglaise comme pièce révisée **HQCF-4, document 2** et en suivi des modifications comme pièce révisée **HQCF-4, document 2.1**.

De plus, le Coordonnateur dépose une version complète révisée de la norme de fiabilité CIP-012-2 ainsi que son annexe Québec, dans sa version française comme pièce révisée **HQCF-4, document 1** et en suivi des modifications comme pièce révisée **HQCF-4, document 1.1**.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT

/jl
p.j.